



ACADÉMIE
DE NICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



le mot de la rectrice



Natacha CHICOT

Feuille de route de notre académie, le projet académique porte une triple ambition : accompagner chaque élève vers la réussite, œuvrer pour un climat scolaire serein, et permettre à tous les personnels de s'épanouir.

J'ai souhaité qu'il soit également l'occasion de mettre en œuvre une méthode de travail commune, fondée sur la définition d'objectifs clairs et mesurables, sur la confiance, et sur la culture du partenariat.

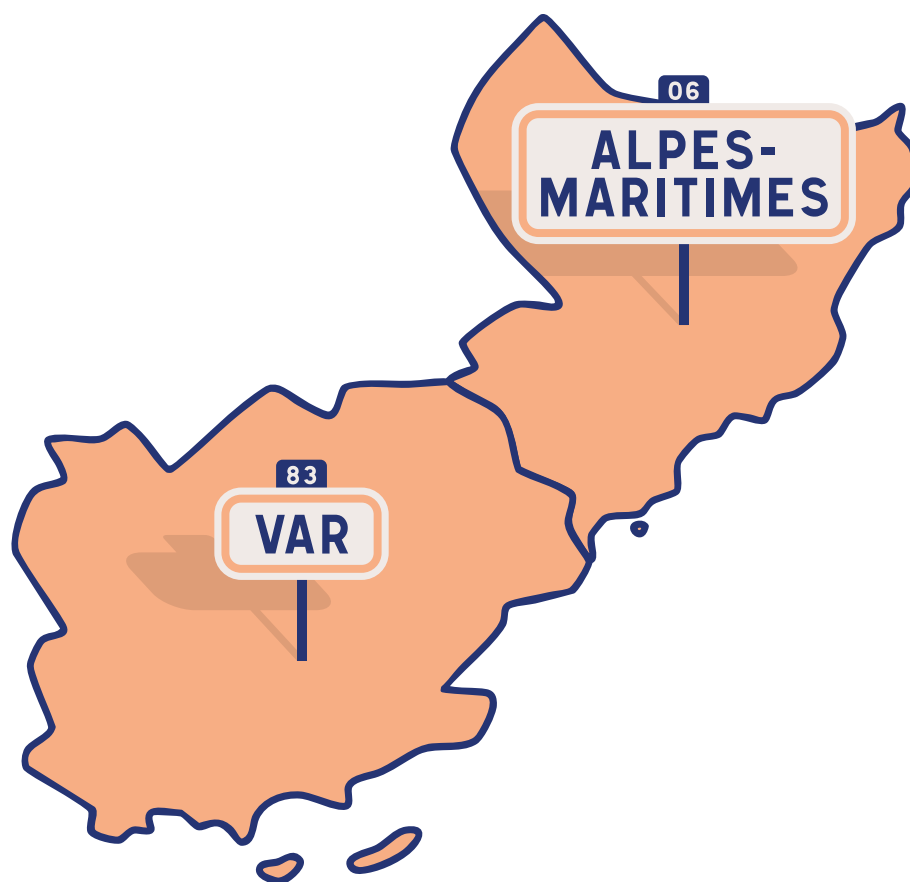
Pour conduire au mieux notre action, nous devons être en capacité de mesurer les effets de nos politiques, et de faire le point sur nos forces comme sur nos axes d'amélioration. Le rapport d'activité de l'académie s'inscrit pleinement dans cette culture de l'évaluation.

Ce premier bilan est l'occasion de revenir sur les temps forts qui ont jalonné cette année, de saluer quelques-unes des réalisations marquantes et des réussites de nos équipes. Il est également une synthèse précieuse des forces qui sont les nôtres, comme des défis qu'il nous reste à relever.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

À nous de jouer !

les chiffres



1 380

écoles et établissements

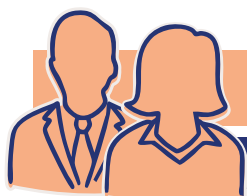
- ◆ 1114 écoles
- ◆ 177 collèges
- ◆ 89 lycées



366 434

écoliers, collégiens et lycéens

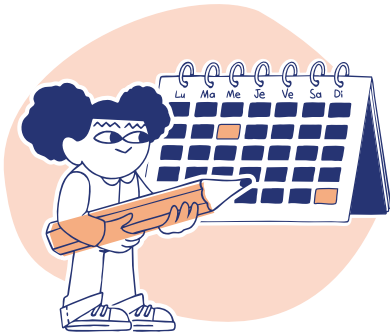
- ◆ 193 932 élèves du 1er degré
- ◆ 172 502 élèves du 2nd degré (104 630 collégiens, 67 872 lycéens)



35 112

personnels (hors enseignement supérieur)

table des matières



Au fil de l'année 2024/2025

(page 6)



Accompagner chaque élève vers la réussite

(page 8)

- ◆ La maîtrise des savoirs fondamentaux au cœur de la stratégie académique (page 8)
- ◆ Des actions concrètes pour renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux (page 13)
- ◆ Agir en faveur de l'égalité des chances (page 17)
- ◆ Construire des parcours ambitieux (page 24)



Œuvrer pour un climat scolaire serein

(page 28)

- ◆ Prévenir et combattre toutes les formes de violence (page 28)
- ◆ Faire vivre les valeurs de la République et renforcer l'engagement citoyen des élèves (page 32)



Permettre à tous les personnels de s'épanouir

(page 35)

- ◆ Attirer et fidéliser des talents (page 35)
- ◆ Protéger et soutenir les personnels (page 37)
- ◆ Accompagner les parcours professionnels (page 38)

Au fil de l'année 2024/2025



août



28

Réunion de rentrée des personnels d'encadrement de l'académie au C.U.M. de Nice.

29

Accueil des lauréates et lauréats des concours de recrutement enseignants et CPE.

30

Pré-rentrée au lycée professionnel Golf-Hôtel d'Hyères et à l'école maternelle Flore de Nice.

septembre



02

Rentrée au collège Saint-Blaise de Saint-Sauveur-sur-Tinée et à l'école Ronchèse de Nice.

03

Rentrée au lycée du Val d'Argens au Muy et au collège N.-C. Fabri de Peiresc, présentation du travail de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement.

13

Comité de pilotage du trinôme académique éducation nationale - défense-IHEDN.

octobre



10

Table ronde autour des Pôles d'appui à la scolarité (PAS) dans le Var.

14

Séminaire «les savoirs fondamentaux et l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le 1er degré».

15

Ouverture de la seconde édition du salon Industrie bâtiment technologie Côte d'Azur à Nice.

21

Université d'automne organisée par l'EAFC avec le conseil académique des savoirs fondamentaux sur le thème de l'écriture à la maternelle.

novembre



07

Journée nationale de lutte contre le harcèlement.

19

Opération «femmes au cœur de l'industrie» dans le cadre de la 25ème édition de la Semaine école-entreprise.

28

Cérémonie de remise des labels E3D à nos écoles, collèges, lycées engagés dans une démarche de développement durable au collège J. Prévert des Arcs.

décembre



06

Séminaire académique École ouverte au lycée Manouchian de Nice.

09

Inauguration du CDI Samuel Paty au collège Les Vallergues de Cannes dans le cadre de la Journée de la laïcité.

13

Accueil des nouveaux élus au conseil académique de la vie lycéenne.

janvier



07

Visite de l'UPE2A du collège M. Genevoix de Toulon.

16

Groupe partenarial éducatif (GPE) avec le lycée professionnel Parc St Jean et le collège Voltaire de Toulon.

27

Journée régionale de l'orientation et de la découverte des métiers à Nice.

Au fil de l'année 2024/2025

février



04

Inauguration de la cordée « Réussir en design et métiers d'art » au lycée Goscinny de Drap dans le cadre de la Semaine nationale des cordées de la réussite.

26

Regroupement départemental des élèves-ambassadeurs du Var au collège J. Prévert des Arcs : 100 collégiens, lycéens et acteurs engagés.

mars



07

Remise du label « Egalité filles-garçons » niveau 2 au collège Risso de Nice, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.

17

Rencontre avec des élèves de maternelle de l'école Von Derwies et de 6^e du collège Valéri à Nice, dans le cadre de la Semaine des mathématiques.

31

Lancement de la Semaine olympique et paralympique au lycée Masséna de Nice.

avril



11

Rencontres avec les élèves de CP et CE1 de l'école des Moulins de Nice.

23

Journée académique pédagogie et innovation (JAPI) au rectorat de Nice.

25

Séminaire académique avec les IEN maternelle au CIV de Valbonne.

mai



21

Formation des personnels ressources à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) au collège H. Matisse de Nice.

23

2^e édition du forum des métiers de l'éducation nationale et de la jeunesse organisé au rectorat de Nice.

27

Commémoration de la journée nationale de la résistance à Signes, présidée par la ministre déléguée auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

juin



03

Participation à l'UNOC 2025 en présence du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

06

Cérémonie de remise des Palmes académiques dans les jardins du rectorat de Nice.

26

Signature de conventions pour renforcer la lutte contre le harcèlement avec la Ville de Toulon.

juillet

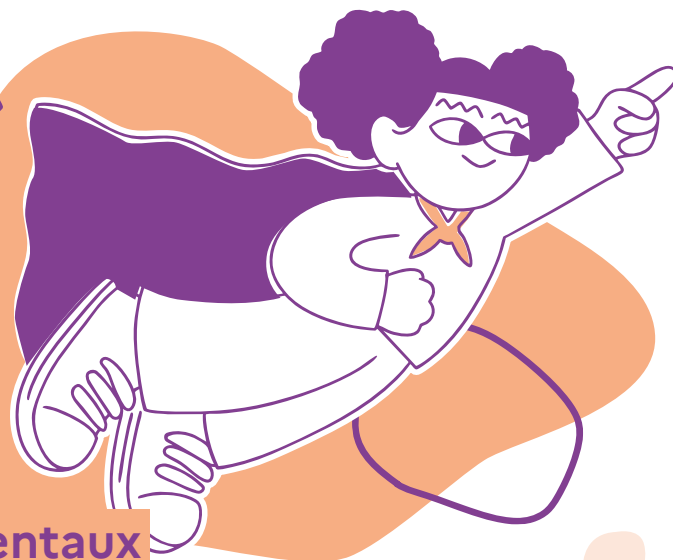


08

Colo apprenante à Valdeblore.

OBJECTIF 1

Accompagner chaque élève vers la réussite



La maîtrise des savoirs fondamentaux au cœur de la stratégie académique

Depuis 2023, un plan académique de renforcement des savoirs fondamentaux de la maternelle à la terminale est déployé sous le pilotage du Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF).

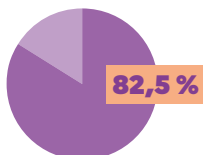
Les résultats des évaluations nationales permettent d'observer les premiers effets des actions engagées par les équipes pour consolider ces apprentissages essentiels.

Des résultats de CP globalement dans la moyenne nationale, avec des progrès observés

Taux de maîtrise académique aux évaluations repères de CP en français et en mathématiques (public + privé sous contrat)

FRANÇAIS

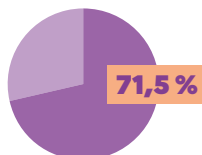
Manipuler des syllabes



+0,8 pt par rapport à 23/24
+0,8 pt par rapport au national

FRANÇAIS

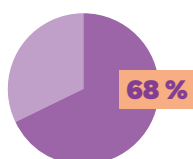
Comprendre des mots à l'oral



+0,92 pt par rapport à 23/24
+0,8 pt par rapport au national

MATHÉMATIQUES

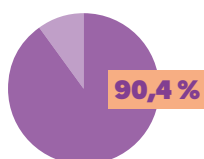
Résoudre des problèmes



= par rapport à 23/24
-0,1 pt par rapport au national

MATHÉMATIQUES

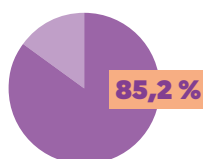
Écrire des nombres entiers



+1,36 pt par rapport à 23/24
+0,9 pt par rapport au national

MATHÉMATIQUES

Quantifier des collections



+0,75 pt par rapport à 23/24
+0,2 pt par rapport au national

Les résultats des évaluations repères de CP se situent globalement dans la moyenne nationale et témoignent d'une évolution positive par rapport à l'année précédente.



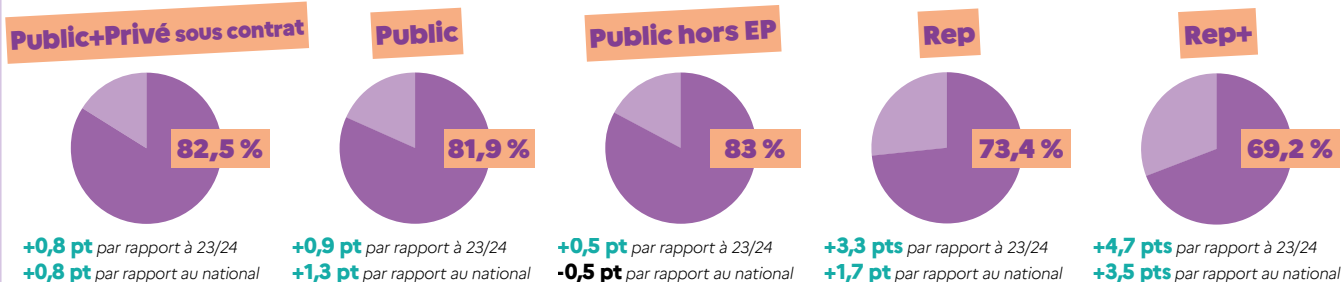
L'analyse des résultats par secteur met en évidence des disparités importantes. Les élèves scolarisés en éducation prioritaire (EP) obtiennent des résultats supérieurs aux moyennes nationales de l'éducation prioritaire et connaissent des progressions sensibles, notamment en Rep+.

À l'inverse, certains résultats du secteur public hors éducation prioritaire révèlent des fragilités persistantes, notamment dans les compétences liées à la résolution de problèmes.

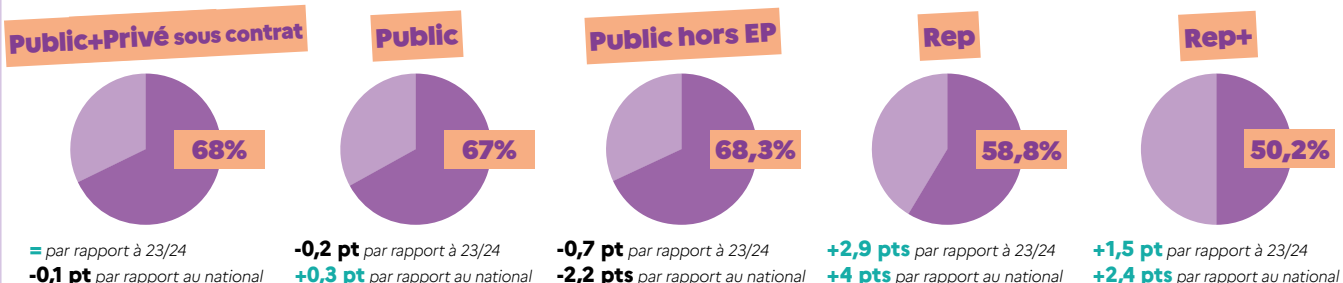


Stage de réussite à l'école Les Moulins à Nice

Évaluations repères de CP : taux de maîtrise académique de la compétence **Manipuler des syllabes** par secteur



Évaluations repères de CP : taux de maîtrise académique de la compétence **Résoudre des problèmes** par secteur



À RETENIR

REPÈRES DE CP

- ✓ Progression notable en Rep et Rep+
- ✓ Résultats au-dessus des moyennes nationales de l'EP
- ✓ Des fragilités observées hors EP

À l'entrée en 6^e, des résultats supérieurs aux moyennes nationales

Les résultats des évaluations nationales à l'entrée en classe de 6^e se situent au-dessus de la moyenne nationale :

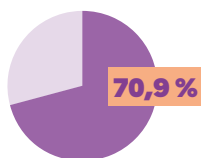
- 75,7 % des élèves maîtrisent globalement les compétences en français contre 73,1 % au niveau national,
- 70,9 % des élèves maîtrisent globalement les compétences en mathématiques contre 67,7 % au niveau national.

Les résultats en éducation prioritaire progressent de manière notable, en particulier en Rep+ ; les résultats hors éducation prioritaire connaissent également une légère progression.

Ces évolutions mettent en évidence les effets du travail engagé par les équipes pédagogiques au cours des cycles 2 et 3.

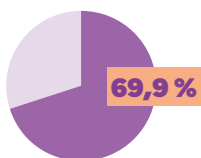
Proportion des élèves maîtrisant les compétences en **mathématiques** aux évaluations exhaustives des élèves à l'entrée en 6^e

Public+Privé sous contrat



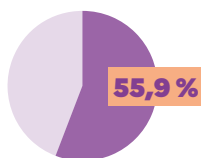
+0,5 pt par rapport à 23/24
+3,2 pts par rapport au national

Public hors EP



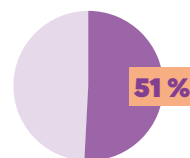
+0,6 pt par rapport à 23/24
+0,9 pt par rapport au national

Rep



+0,5 pt par rapport à 23/24
+5,2 pts par rapport au national

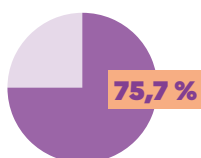
Rep+



+9 pts par rapport à 23/24
+11,3 pts par rapport au national

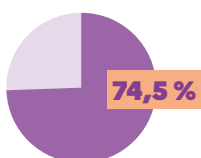
Proportion des élèves maîtrisant les compétences en **français** aux évaluations exhaustives des élèves à l'entrée en 6^e

Public+Privé sous contrat



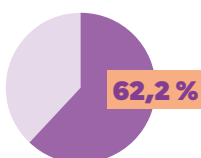
+0,1 pt par rapport à 23/24
+2,6 pts par rapport au national

Public hors EP



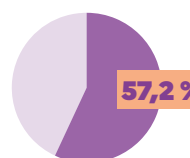
+0,2 pt par rapport à 23/24
+0,6 pt par rapport au national

Rep



-0,5 pt par rapport à 23/24
+4,2 pts par rapport au national

Rep+



+3,6 pts par rapport à 23/24
+10,1 pts par rapport au national



- ✓ Résultats au-dessus de la moyenne nationale
- ✓ Progression notable en Rep+

Des résultats stables aux tests de positionnement de seconde

Les résultats aux tests de positionnement de seconde apparaissent stables ou en léger retrait par rapport à l'année précédente.

Ils se situent :

- au niveau des résultats nationaux en français,
- légèrement en dessous en mathématiques (-1 point).

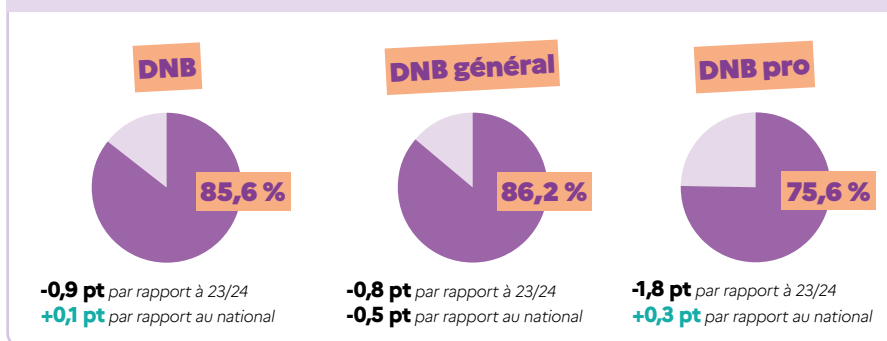
Ces résultats invitent à poursuivre les actions engagées pour consolider les compétences en mathématiques à l'entrée au lycée.

Résultats des élèves aux tests de positionnement en **2nde** : score moyen des élèves (public + privé sous contrat)

		Score moyen 2024/2025	Écart taux académique 2023/2024	Écart taux national 2024/2025
Seconde générale et technologique	Français	268	-1	0
	Mathématiques	261	0	-1
Seconde professionnelle	Français	214	-1	0
	Mathématiques	204	-3	-1

Au diplôme national du brevet (DNB), un taux de réussite légèrement supérieur au niveau national qui masque des disparités entre établissements

Taux de réussite au **DNB** (public + privé sous contrat) 2025



Avec 85,6 % de réussite, le taux global de réussite au DNB 2025 est très légèrement supérieur au taux national (85,5 %).

Toutefois, des disparités importantes entre établissements persistent. Près d'un collège public sur quatre présente des moyennes inférieures à 10/20 en français et en mathématiques aux épreuves écrites.

Ces établissements concentrent souvent des difficultés sociales et scolaires importantes.

Proportion d'élèves ayant obtenu dans l'académie une note supérieure à 10/20 au DNB 2025 (par secteur) :

	Ensemble	Série générale	Série professionnelle
Public + Privé sous contrat	83,80 %	84,40 %	72,90 %
Privé sous contrat	97,40 %	98,40 %	87,50 %
Public	81,20 %	81,90 %	68 %
Rep	72,20 %	74,40 %	45,90 %
Rep+	71,40 %	72,10 %	64,10 %

À RETENIR
DNB

- ✓ Taux de réussite légèrement supérieur au niveau national
- ✓ Disparités importantes entre établissements
- ✓ Environ un collège public sur quatre présente des résultats fragiles

Des résultats au baccalauréat en progression par rapport à l'année précédente

Les résultats du baccalauréat 2025 sont supérieurs aux résultats de 2024 dans toutes les voies.

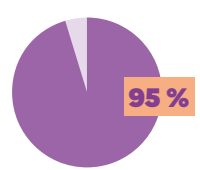
Ils sont :

- inférieurs aux résultats nationaux dans les voies générale et technologique,
- supérieurs aux résultats nationaux dans la voie professionnelle.



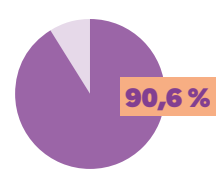
Taux académiques de réussite au baccalauréat (public+privé sous contrat)

VOIE GÉNÉRALE



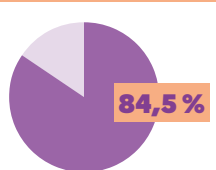
+0,3 pt par rapport à 23/24
-1,2 pt par rapport au national

VOIE TECHNOLOGIQUE



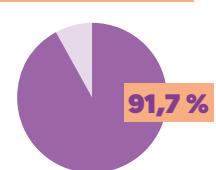
+2,2 pts par rapport à 23/24
-0,3 pt par rapport au national

VOIE PROFESSIONNELLE



+2,3 pts par rapport à 23/24
+0,6 pt par rapport au national

TOUTES VOIES CONFONDUES



+1,2 pt par rapport à 23/24
+0,1 pt par rapport au national

Des actions concrètes pour renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux

Sous l'impulsion du CASF, l'académie déploie plusieurs actions visant à :

- renforcer les compétences professionnelles des personnels,
- développer l'appétence des élèves pour le français et les mathématiques,
- accompagner les établissements accueillant les élèves les plus fragiles,
- favoriser la coopération entre les degrés d'enseignement et avec la recherche.



Renforcer les pratiques pédagogiques et la formation des enseignants



Le CASF anime des groupes de travail pluridisciplinaires qui produisent des ressources pédagogiques mutualisées sur un espace académique M@gistère.

Ces ressources accompagnent les équipes dans l'analyse et l'évolution de leurs pratiques, par exemple :

- enquête académique sur les dispositifs favorisant la lecture,
- ressources inter-degrés autour de l'enseignement de l'écrit,
- outils d'analyse des résultats aux évaluations nationales.

La mise en œuvre du **Plan écriture** a également permis d'aborder l'enseignement de l'écriture dans toutes ses dimensions, à travers des séminaires académiques, des formations inter-degrés et l'accompagnement des équipes.

Dans ce cadre, l'université d'automne 2024/2025 organisée par le CASF et l'EAFC, a réuni des enseignants du premier et du second degrés autour du thème : « l'écriture de la maternelle à la terminale ».

Agir dès l'école maternelle pour consolider les apprentissages fondamentaux

L'école maternelle occupe une place centrale dans la stratégie académique de renforcement des savoirs fondamentaux.

Un Plan maternelle est déployé à l'échelle académique. Il comprend notamment :

- la désignation d'un référent maternelle dans chaque circonscription,
- l'organisation de séminaires académiques et départementaux,
- une formation renforcée des enseignants de maternelle sur les savoirs fondamentaux,
- la formation de l'ensemble des enseignants de cycle 1 aux nouveaux programmes.

Plusieurs actions ont également été mises en œuvre :

- l'expérimentation de stages de réussite pour les élèves de grande section dans plusieurs circonscriptions,
- l'implantation de 16 nouvelles classes de très petites sections dans les secteurs d'éducation prioritaire et en réseaux égalité des chances et des territoires, portant leur nombre à 33 à la rentrée 2024,
- le déploiement d'une mallette de liaison GS/CP et des formations conjointes entre professeurs des écoles et ATSEM pour favoriser la continuité éducative et la co-éducation.



Semaine des mathématiques - atelier inter-degrés maternelle/collège

Accompagner les établissements et soutenir les pratiques pédagogiques

Le CASF a accompagné la mise en place des groupes de besoins dans le second degré.

Entre novembre 2024 et janvier 2025, des visites dans 20 collèges de l'académie ont été organisées par des équipes associant inspecteurs, chefs d'établissement et conseillers pédagogiques.

Ces visites comprenaient :

- un échange avec l'équipe de direction,
- des observations de groupes de besoins,
- une réunion avec les équipes pédagogiques.

Les comptes rendus des visites ont contribué à une synthèse académique mettant en lumière des pratiques pédagogiques et des organisations particulièrement efficaces.

Ce dispositif est reconduit à la rentrée 2025 pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de réussite des établissements.

Sécuriser les parcours et accompagner la transition vers le lycée

L'académie expérimente également des dispositifs visant à consolider les compétences fondamentales lors des transitions scolaires.

En 2024-2025, deux lycées préfigurateurs ont mis en œuvre le dispositif prépa-seconde :

- lycée des Eucalyptus (Alpes-Maritimes),
- lycée Rouvière – Suzanne Lefort Rouquette (Var).

Les élèves y bénéficient d'un accompagnement renforcé, combinant consolidation des compétences fondamentales et découverte des différentes voies de formation.

Le bilan de cette première année apparaît positif : les élèves ont pu construire des projets d'orientation réalistes et ajuster leur parcours grâce à un accompagnement régulier des équipes pédagogiques.



Rencontre avec les élèves et équipes de la « prépa-seconde » - lycée Rouvière, Toulon

Développer l'innovation pédagogique et les partenariats avec la recherche

L'académie encourage les pratiques expérimentales autour de la lecture, de l'écriture et des mathématiques, ainsi que la coopération entre enseignants.

Elle s'appuie également sur des partenariats avec la recherche, notamment à travers trois Lieux d'éducation associés à l'IFÉ (LéA). Le LéA CoLect du collège Voltaire à Toulon en constitue une illustration : les équipes y

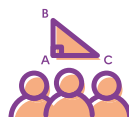
expérimentent des pratiques collaboratives autour de la lecture et de l'écriture, distinguées par le prix national « Chercheurs en actes » du CSEN.

Par ailleurs, l'académie soutient la mise en place de laboratoires de mathématiques inter-degrés et de clubs de mathématiques dans les établissements.

123 CHIFFRES CLÉS



22
laboratoires
de mathématiques



+ de 30
clubs
de mathématiques

Enfin, un groupe de travail « intelligence artificielle » (IA) est mis en place au sein du CASF afin d'expérimenter des usages pédagogiques de l'IA pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux.

Une expérimentation est envisagée pour analyser les stratégies pédagogiques mises en œuvre par des enseignants utilisant des ressources fondées sur l'IA, notamment en cycles 2 et 3.

Des moyens prioritairement mobilisés en faveur des territoires et des élèves les plus fragiles

Le renforcement des savoirs fondamentaux s'appuie également sur une priorisation des moyens en direction des établissements accueillant les élèves les plus en difficulté.

Dans le premier degré, la limitation des effectifs à 24 élèves par classe en GS, CP et CE1 progresse nettement à la rentrée 2024 et concerne 88,1 % des classes dans le secteur public.

Par ailleurs, malgré une contrainte forte sur les moyens, l'académie a atteint l'objectif de dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire, permettant de renforcer l'accompagnement des élèves dans les premières années de la scolarité.

La hausse des moyens dont a bénéficié l'académie à la rentrée 2024 a également permis de poursuivre les efforts engagés pour réduire les effectifs par classe dans les établissements cumulant difficultés scolaires et sociales.

123 CHIFFRES

CLÉS



100%

de classes de GS/CP/CE1 dédoublées en EP



88,1%

de classes de GS/CP/CE1 limitées à 24 élèves dans le secteur public



+90

postes dans le 1^{er} degré



+105

postes dans le 2nd degré



Agir en faveur de l'égalité des chances

Pour répondre aux fortes disparités sociales et territoriales, l'académie a poursuivi sa stratégie en faveur de l'égalité des chances. Celle-ci s'appuie sur plusieurs leviers complémentaires : un accompagnement renforcé des établissements inscrits en Réseaux égalité des chances et des territoires (RECT), une politique active en faveur de la mixité sociale et scolaire, une attention portée aux territoires ruraux, ainsi que le déploiement d'une école inclusive et de dispositifs contribuant à la réussite de tous les élèves.



Un accompagnement renforcé au sein des Réseaux égalité des chances et des territoires (RECT)

Déployés depuis la rentrée 2023, les RECT reposent sur deux principes complémentaires : une priorisation dans l'allocation des moyens et un accompagnement renforcé des établissements.



Dans le premier degré, plus de 97 % des écoles des réseaux RECT bénéficient d'effectifs plafonnés à 24 élèves en GS, CP et CE1.

Dans le second degré, le seuil est de 25 élèves par division dans les établissements en éducation prioritaire et de 28 élèves hors EP.

Cette limitation des effectifs s'est accompagnée du déploiement de moyens humains supplémentaires avec 27 maîtres « Égalité des chances et des territoires » (MECT), dont certains interviennent en inter-degrés, trois conseillers pédagogiques supplémentaires, 1,5 ETP de professeur des écoles maître formateur et des enseignants remplaçants dédiés à ces réseaux.

Au-delà des moyens alloués, les établissements bénéficient d'un accompagnement didactique et pédagogique ajusté à leur profil, fondé sur l'analyse de leurs résultats aux évaluations nationales et aux examens.

Les premiers effets apparaissent sur les résultats des élèves. Les évaluations à l'entrée en 6e montrent en 2024-2025 une réduction des écarts entre les établissements en Rep+ et ceux hors EP par rapport à l'année précédente. Les écarts entre établissements en Rep et hors EP se creusent toutefois légèrement.

Globalement, les écarts observés entre éducation prioritaire et hors EP dans l'académie demeurent nettement inférieurs aux écarts constatés au niveau national.

Renforcer la mixité sociale et scolaire

La feuille de route académique en matière de mixité, finalisée en 2024, vise à renforcer la mixité sociale et scolaire dans les établissements publics comme privés sous contrat.

Cette politique repose sur un dialogue régulier avec l'ensemble des partenaires et sur une coopération étroite avec les collectivités territoriales compétentes en matière de sectorisation.

L'académie a adopté une approche territoriale différenciée. Dans les zones où des stratégies d'évitement ont été identifiées, l'octroi des dérogations a été régulé, tout en facilitant l'accès des élèves boursiers aux établissements favorisés.

Cette politique s'est traduite par une forte baisse des dérogations accordées :

- pour les motifs tenant à la limite de secteur, le taux d'acceptation est passé de 60,3 % en 2023 à 49,6 % en 2024,
- pour les motifs de convenances personnelles, il est passé de 38,6 % à 19 % sur la même période.

Lorsque l'écart d'IPS entre le collège de secteur et le collège demandé est supérieur à 15 points, cette régulation est encore plus nette :

- acceptation des dérogations :
 - pour limite de secteur : -7 points par rapport à 2023,
 - pour convenances personnelles : -24 points par rapport à 2023.

Un travail de concertation a été engagé avec le secteur privé sous contrat pour développer la mixité sociale et scolaire au sein de ces établissements, notamment via un système de droits d'inscription différenciés et le renforcement de l'accueil d'élèves à besoins particuliers.

123 CHIFFRES CLÉS

à la rentrée scolaire 2024

Droits d'inscription différenciés :

pratiqués par **31 %** des établissements privés sous contrat

Inclusion :

Dispositifs ULIS : dans **19 %** des écoles, **24 %** des collèges et **23 %** des lycées privés sous contrat

SEGPA dans **3 %** des collèges privés sous contrat

FOCUS

DE NOUVELLES SECTIONS INTERNATIONALES

En 2022, l'académie comptait cinq sections internationales publiques dans les Alpes-Maritimes, dont quatre sections anglophones implantées dans des établissements favorisés à accès payant.

Afin d'élargir l'accès à ces formations d'excellence, trois nouvelles sections internationales ont été ouvertes dans le Var :

- une section britannique au collège La Marquisanne à Toulon, en éducation prioritaire,
- une section britannique au collège Django Reinhardt à Toulon, établissement RECT,
- une section italienne au collège Villeneuve à Fréjus, établissement RECT.

Cette dynamique se prolongera à la rentrée 2025 avec l'ouverture d'une section internationale britannique au collège Risso à Nice, établissement classé en RECT.

Parallèlement, l'académie a renouvelé en 2025 la convention avec l'association ASEICA pour les sections anglophones du réseau Sophia-Antipolis, en intégrant une dégressivité des frais de scolarité pouvant aller jusqu'à la gratuité pour les élèves boursiers (échelon 3 pour le niveau collège et échelon 6 pour le niveau lycée).

Soutenir les territoires ruraux et favoriser l'ambition scolaire des élèves



Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité des chances et des territoires, l'académie conduit une action volontariste à destination des territoires ruraux. Depuis fin 2023, elle s'appuie sur deux espaces services jeunesse, implantés à Aups dans le Var et à Puget-Théniers dans les Alpes-Maritimes. En parallèle, deux territoires éducatifs ruraux (TER) ont été mis en place en 2023-2024, en complément des observatoires départementaux des dynamiques rurales.

FOCUS

TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER)

Le TER Provence Verdon, initié dans le **Var** en 2023, vise à renforcer l'ambition scolaire à travers un parcours linguistique renforcé, l'ouverture culturelle et professionnelle et l'innovation pédagogique.

Plusieurs actions innovantes ont été mises en œuvre :

- expérimentations de « classe fusionnée » en cycle 2 et de « classe dehors » ,
- co-enseignement et décloisonnement avec des professeurs supplémentaires pour soutenir les apprentissages fondamentaux ,
- développement de dispositifs EMILE ,
- création d'un journal scolaire en anglais ,
- ateliers de pratique conversationnelle en anglais pour les enseignants volontaires.

Dans les **Alpes-Maritimes**, le TER Roya, mis en place en septembre 2024, regroupe huit établissements, dont deux collèges, et vise à développer l'ambition des jeunes, créer un territoire éducatif et de formation et promouvoir le bien-être, la santé, la prévention et la vie sociale.

Plusieurs actions innovantes ont été mises en œuvre :

- projet LéA - Devenir « co-auteur » de son territoire : mise en place d'un sentier d'interprétation en utilisant en support la terrasse agricole, élément existant et central pour l'aménagement de ce territoire ,
- développement de dispositifs EMILE ,
- projet Erasmus+ autour de la résilience en lien avec la Belgique et l'Italie ,
- renforcement des compétences scientifiques via la création d'aires terrestres éducatives ,
- organisation d'événements fédérateurs : festidanse et festisciences (de la maternelle au collège),
- projet d'ouverture CHAM au collège de Tende.

Développer une école pleinement inclusive

L'académie poursuit la dynamique engagée pour construire une école inclusive offrant à chaque élève une scolarisation adaptée à la diversité de ses besoins.

En 2024-2025, l'académie compte :

- **14 710** élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire,
- **3 701** notifications de scolarisation avec appui d'une ULIS,
- **10 083** prescriptions d'aide humaine.

Les dispositifs de scolarisation ont été renforcés afin de mieux couvrir l'ensemble des notifications. Le taux de couverture des notifications ULIS atteint :

- **87,1 %** dans le 1er degré, contre 81,9 % au niveau national,
- **87,5 %** dans le 2nd degré, contre 76,9 % au niveau national.



123 CHIFFRES

CLÉS



14 710

élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire



339 ULIS



16

dispositifs TSA/TND



+40%

ETP AESH depuis 2020



91,1 %

Taux de couverture des prescriptions d'aide humaine individuelle

L'académie compte désormais 339 ULIS, dont 12 ouvertes en 2024, ainsi que 16 dispositifs liés aux troubles du neurodéveloppement (unités d'enseignement autisme, dispositifs d'autorégulation), dont cinq créés à la rentrée 2024. Ce maillage est renforcé par un réseau de trois professeurs spécialisés dans les troubles du spectre de l'autisme et troubles du neurodéveloppement (TSA/TND), accompagnant chaque année plus de 200 élèves scolarisés en milieu ordinaire.

Le taux de couverture des prescriptions d'aide humaine s'élève à 88,8 %, en progression de 1,5 point par rapport à 2023-2024. Il atteint 91,1 % pour l'aide humaine individuelle et 87,4 % pour l'aide mutualisée.

Depuis la rentrée 2020, avec 743 ETP supplémentaires (soit +40 %), le nombre d'AESH a fortement progressé.

L'académie agit également pour adapter le matériel pédagogique. En 2024-2025, 2 687 élèves disposent d'une prescription en ce domaine. Le taux de couverture atteint 60 %, contre 51,7 % l'année précédente, avec un délai moyen de mise à disposition de quatre semaines, contre 7,6 semaines au niveau national.

Structurer l'accueil des élèves à besoins particuliers



FOCUS

PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ (PAS)

Le département du Var, préfigurateur académique en 2024-2025, a déployé 41 PAS en 2024.

Sur l'ensemble de l'année scolaire, les 130 professionnels de l'éducation nationale et du secteur médico-social mobilisés dans ces pôles ont accompagné 2 190 élèves, dont 71 % dans le 1er degré et 29 % dans le 2nd degré.

Ce dispositif a permis :

- 1 679 aménagements pédagogiques et conseils,
- 48 attributions de matériel adapté,
- 1 478 interventions médico-sociales.



À RETENIR

PAS

- ✓ **41** PAS déployés dans le Var
- ✓ **130** professionnels mobilisés
- ✓ **2 190** élèves accompagnés



Rencontre avec les élèves et les équipes du dispositif ULIS et du PAS à l'école de la Ferrage de Fayence

Renforcer l'accueil et l'accompagnement des élèves allophones nouvellement arrivés



FOCUS

ACTION DU CASNAV

L'académie poursuit son engagement en faveur de l'accueil et de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés qui repose sur un réseau de structures dédiées et sur l'accompagnement du centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (CASNAV).

La mise en place de la plateforme Éléves allophones nouvellement arrivés (EANA), facilite désormais le repérage et le suivi du parcours des élèves. Le site pédagogique a été refondu et de nouvelles ressources documentaires produites.

La carte scolaire a également été ajustée afin de mieux répartir les moyens et de favoriser l'équité territoriale, avec l'ouverture de dispositifs spécifiques (notamment pour les élèves en âge d'être scolarisés au lycée et dans des établissements hors RECT).

Par ailleurs, un plan de formation renforcé a été déployé afin de soutenir la professionnalisation des enseignants impliqués dans ces dispositifs et accompagner les équipes éducatives qui accueillent les EANA dans leurs classes d'inclusion.

Des actions ciblées ont été menées en faveur des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) à l'échelle de l'académie, en visant une scolarisation normalisée.

Le CASNAV a également poursuivi le développement du dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), qui contribue à renforcer le lien entre les familles et l'institution scolaire.

123 CHIFFRES

CLÉS



2 928

élèves allophones nouvellement arrivés accueillis dans l'académie



Ouverture de **5** dispositifs UPE2A dans le second degré dont deux dispositifs spécifiques en lycée



+440

personnels formés



480 parents accueillis dans 44 ateliers OEPRE



131 dispositifs UPE2A dans les premier et second degrés et une unité pédagogique spécifique (UPS) dédiée aux élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs

Déployer des dispositifs éducatifs favorisant la réussite de tous les élèves

Devoirs faits

Le dispositif Devoirs faits a bénéficié à plus de **36 000** collégiens de l'académie en 2024-2025, soit 50 % des effectifs académiques, contre 48 % l'année précédente.

Le nombre de bénéficiaires a presque triplé en six ans.

Une très large majorité des établissements constate des effets positifs sur le travail personnel, la capacité d'organisation, les résultats scolaires, mais aussi sur la relation aux adultes et la confiance en soi.

Stages de réussite

Près de **7 000** élèves en moyenne ont bénéficié des Stages de réussite à chacune des sessions d'automne 2024, de printemps et d'été 2025, mobilisant par session environ 300 établissements publics de l'académie.

Vacances apprenantes

Plus de **70** établissements des premier et second degrés ont proposé des programmes en établissement, des séjours via École ouverte, École ouverte buissonnière, des excursions de découverte du patrimoine à vélo ou, pour les élèves de la voie professionnelle, l'Atelier du pro.



École ouverte au collège Jaubert de Nice



Colo apprenante à Valdeblore

Construire des parcours ambitieux

L'académie accompagne les élèves dans la construction de parcours d'orientation, tout au long de leur scolarité. Cette politique s'appuie sur plusieurs leviers complémentaires : l'éducation à l'orientation, la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux, la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, la persévérance scolaire.



Accompagner les élèves dans leur orientation

Dès 2023, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur a défini une politique régionale d'orientation visant à préciser aux acteurs éducatifs les objectifs attendus en la matière : favoriser une orientation choisie par les élèves dès le collège et diversifier les poursuites d'études au lycée.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, de nombreuses actions ont été menées en ce sens :

- actions de découverte de soi, de découverte des métiers et des formations auprès des élèves : immersions individuelles, rendez-vous orientation, actions partenariales, cordées de la réussite...
- actions de professionnalisation des acteurs éducatifs et pédagogiques : classes virtuelles, accompagnement de projets, animations des réseaux, webinaires académiques et régionaux, etc.

Par ailleurs, l'académie a mis en place un accompagnement spécifique au pilotage des parcours scolaires afin d'harmoniser les pratiques entre les établissements. Un objectif explicite de réduction des écarts entre les demandes des familles et les décisions d'orientation a notamment été donné, personnalisé au contexte de chaque établissement, dans le but de favoriser l'orientation choisie.



Ecart entre les demandes des familles et les décisions d'orientation en seconde

	2023	2024	2025
2nde GT - Académie	3,1 pts	2,53 pts	1,99 pt
2nde GT - National	2,69 pts	2,9 pts	2,42 pts
2nde pro - Académie	-2,83 pts	-2,27 pts	-1,8 pt
2nde pro - National	-2,49 pts	-2,57 pts	-2,17 pts

Favoriser l'ambition scolaire : les cordées de la réussite

La lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux constitue un levier essentiel pour favoriser des parcours ambitieux.

Le dispositif des cordées de la réussite vise à accompagner les élèves issus de milieux défavorisés vers l'enseignement supérieur et les filières d'excellence.

En 2024-2025, l'académie de Nice compte :

- 56 cordées de la réussite,
- 97 établissements engagés,
- près de 80 enseignants référents,

- 4 500 élèves bénéficiaires issus de l'EP, des quartiers prioritaires de la ville, des territoires ruraux ou d'établissements professionnels et technologiques.

La dynamique des cordées se renforce particulièrement dans les territoires prioritaires :

- 60 % des projets concernent les RECT, en hausse de 13 points,
- 84 % des collèges encordés sont situés en RECT,
- 61 % des collégiens bénéficiaires sont issus de ces réseaux.



FOCUS

RÉUSSIR EN DESIGN ET MÉTIERS D'ART

La cordée « Réussir en design et métiers d'art », inaugurée en février 2025, vise à accompagner les élèves vers les métiers du design et des arts appliqués.

Piloté par quatre lycées des Alpes-Maritimes (René Goscinny de Drap, Léonard de Vinci d'Antibes, Pasteur de Nice et Les Coteaux de Cannes), ce programme s'appuie sur des partenariats avec plusieurs institutions culturelles et artistiques, notamment la Villa Arson, le musée Bonnard et les Ballets de Monte-Carlo.

Son objectif est de faire découvrir aux élèves la diversité des formations et des débouchés dans ces domaines à travers des expériences immersives et concrètes. À l'occasion de son lancement, trois journées de workshop sur les arts numériques ont été organisées au lycée René Goscinny de Drap.



Les élèves du lycée professionnel Les Coteaux de Cannes exposent leurs créations inspirées de Pierre Cardin au Palais Bulles de Théoule-sur-Mer

Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons

Les données académiques montrent une sous-représentation persistante des filles dans certaines spécialités scientifiques :

- mathématiques : **48 %** en première → **41 %** en terminale,
- sciences de l'ingénieur : **19 %** en première → **18 %** en terminale,
- numérique et sciences informatiques : **22 %** en première → **17 %** en terminale.

Ces résultats demeurent néanmoins plus favorables que la moyenne nationale et progressent globalement sur les trois dernières années.

La stratégie académique en la matière repose sur trois axes complémentaires : la promotion de l'égalité, la prévention des stéréotypes, la lutte contre les discriminations de genre.

L'académie est particulièrement engagée dans la mise en œuvre du plan national Filles et maths et dans le déploiement du label Égalité filles-garçons.



FOCUS

PLAN FILLES ET MATHS

Lancé en 2025, le plan national Filles et maths vise à lutter contre les stéréotypes de genre et à encourager les jeunes filles à s'orienter vers les sciences et le numérique.

Dans l'académie, plusieurs actions ont été engagées :

- participation au projet européen EASE sur l'éducation au climat et à la santé environnementale dans lequel la place des filles est affirmée comme une priorité,
- mobilisation des cordées de la réussite autour des sciences et des mathématiques,
- promotion d'une participation équilibrée filles-garçons dans les concours scientifiques,
- expérimentation d'une classe Filles & maths au collège du Pré des Roures, reposant notamment sur la parité,
- développement de partenariats universitaires et associatifs favorisant les rencontres avec des modèles féminins dans les filières scientifiques.



FOCUS

LABEL ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Lancé au niveau académique en 2022, le label Égalité filles-garçons valorise les établissements engagés dans la promotion de l'égalité et la prévention des stéréotypes.

En 2024-2025, l'académie compte :

- 83 établissements du second degré labellisés
 - 49 au niveau 1
 - 28 au niveau 2
 - 6 au niveau 3
- 7 écoles labellisées au niveau 1.

Afin de soutenir cette dynamique, une formation spécifique a été organisée pour les personnels de direction et les 201 référents égalité filles-garçons.



École de la Pinède à Cagnes-sur-Mer



Prévenir le décrochage scolaire

La part des lycéens décrocheurs âgés de plus de 15 ans atteint 12,5 % dans l'académie, contre 10,7 % au niveau national. La voie professionnelle est particulièrement concernée, avec un taux de décrochage de 19 %.

Dans ce contexte, l'académie a renforcé, tout au long de l'année 2024-2025, les actions de prévention et d'accompagnement des jeunes en rupture scolaire. Les dispositifs relais, les structures de retour à l'école et les actions en direction des jeunes de 16 à 18 ans soumis à l'obligation de formation ont été mobilisés sur l'ensemble du territoire. La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) a ainsi réalisé plus de 1 200 entretiens pour accompagner les jeunes vers une reprise d'études ou une insertion professionnelle.

L'académie a engagé, avec les partenaires de l'emploi et de la formation, une évaluation des dispositifs afin de mesurer l'efficacité des actions conduites et d'en améliorer l'impact.

La persévérance scolaire passe aussi par l'accompagnement des équipes éducatives et pédagogiques. Des formations ont été proposées aux enseignants sur la gestion de classe, les gestes professionnels et la personnalisation des parcours. Enfin, sept enseignants ont obtenu leur certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) au cours de cette année scolaire

123 CHIFFRES CLÉS

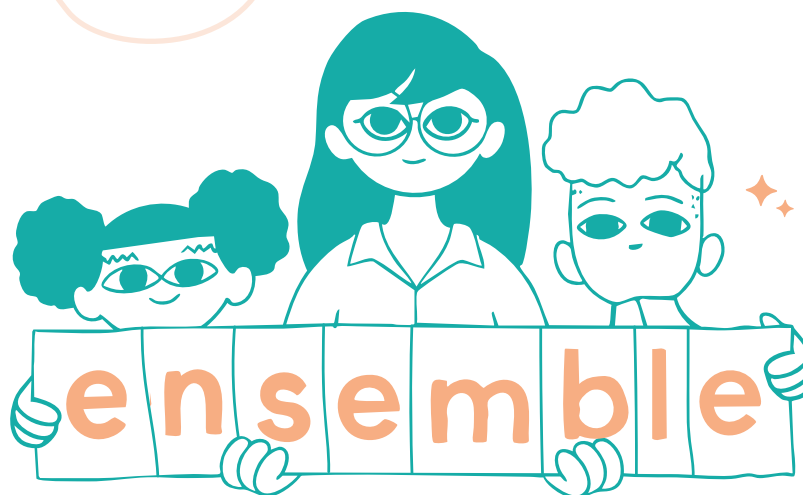
12,5 % de lycéens décrocheurs

19 % de décrocheurs en voie professionnelle

OBJECTIF 2

Œuvrer

pour un climat scolaire serein



Prévenir et combattre toutes les formes de violence

Garantir un climat scolaire serein est une condition essentielle de la réussite des élèves. L'académie déploie une stratégie globale qui combine sécurisation des établissements, politique disciplinaire, lutte contre le harcèlement scolaire, prévention en santé mentale et promotion des valeurs de la République.

Comme au niveau national, le nombre de signalements de faits de violence est en hausse en 2024-2025, mais les faits les plus graves diminuent au niveau académique. Les signalements se répartissent de manière équivalente entre les premier et second degrés.

Prévenir et traiter les faits de violence

L'académie s'est fortement mobilisée pour développer une culture du signalement et renforcer la prévention des situations de violence.

L'analyse des signalements permet d'identifier les établissements les plus exposés et d'y concentrer les actions de prévention et d'accompagnement.

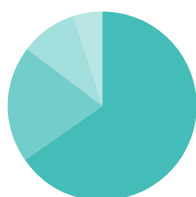
La formation des personnels constitue un levier majeur. Des formations à la gestion de crise et à la gestion des conflits ont été déployées dans l'ensemble de l'académie.

Répartition des faits établissements dans l'académie en 2024/2025 par type d'atteinte

Atteinte aux valeurs de la République
9,5 %

Atteinte aux biens
5 %

Atteinte à la sécurité
20 %



Atteinte aux personnes
65,5 %



À RETENIR

- ✓ Augmentation des signalements de faits de violence
- ✓ Diminution des faits les plus graves
- ✓ **1 263** personnels formés à la gestion des conflits
- ✓ **212** personnels de direction du second degré et **214** personnels du premier degré formés à la gestion de crise
- ✓ **26** personnels référents radicalisation formés

Déployer une politique disciplinaire graduée et partenariale

La politique disciplinaire de l'académie articule sanctions disciplinaires, mesures éducatives et coopération avec les partenaires institutionnels.

De nombreux leviers sont mobilisés pour prévenir les incidents en milieu scolaire et accompagner les situations les plus dégradées. Selon le niveau de gravité des faits, des mesures de responsabilisation peuvent être mises en place avec l'appui des collectivités locales et des acteurs locaux. Le recours au sursis est aussi encouragé, notamment pour les exclusions définitives. Enfin, les situations les plus graves font l'objet d'un signalement au procureur de la République et d'une collaboration renforcée avec les partenaires extérieurs.

En 2024-2025, l'académie a renforcé les alliances éducatives avec les communes : 14 conventions ont été signées afin d'améliorer le suivi des élèves sanctionnés et d'encourager des mesures éducatives alternatives à l'exclusion et les rappels à l'ordre à l'endroit des familles.

Dans le Var, des Groupes partenariaux éducatifs (GPE) ont été créés, pilotés conjointement par la préfecture, l'éducation nationale et les parquets : ils associent police, justice, services sociaux et associations afin d'apporter un accompagnement global aux équipes éducatives. Douze établissements ont expérimenté ce dispositif en 2024-2025.

Dans les Alpes-Maritimes, deux projets ont été développés par la préfecture en lien avec l'éducation nationale : le séjour de La Boussole qui s'adresse aux jeunes dont le parcours scolaire est marqué par d'importantes difficultés, résultats scolaires, absentéisme, sanctions disciplinaires, et le dispositif Rebond qui permet de prendre en charge les élèves exclus temporairement (quatre établissements niçois concernés).

Deux autres expérimentations ont également été menées :

- dans le Var, le dispositif « Parcours pour rebondir » accompagne les élèves exclus, du premier jour de la mesure conservatoire jusqu'à la réaffectation pérenne et réussie,
- dans les Alpes-Maritimes, les protocoles d'exclusion ont été harmonisés et la coordination entre établissements et partenaires sociaux renforcée.

123 CHIFFRES

CLÉS



2 152 conseils de discipline en 2024-2025



+45 % de conseils de discipline en trois ans



1 425 exclusions définitives



+40 % d'exclusions définitives en trois ans



14 conventions signées avec des collectivités

Lutter contre le harcèlement scolaire

L'académie de Nice est fortement engagée dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Elle s'est dotée en novembre 2023 d'un pôle académique de lutte contre le harcèlement, structure unique en France par son organisation.

Ce pôle pilote la prévention, l'accompagnement des établissements et le traitement des situations signalées.

L'ensemble des écoles, collèges et lycées est engagé dans le programme pHARe, qui mobilise les équipes éducatives et les élèves.

En 2024-2025, l'académie a également expérimenté un dispositif innovant : les parents ambassadeurs contre le harcèlement, afin d'améliorer le dialogue entre les familles et les équipes éducatives.

Cet engagement se concrétise à la fois par la progression de la labellisation pHARe, qui concerne désormais 85,85 % des établissements de l'académie (90 % des écoles, 76 % des collèges et 68 % des lycées), et par le renforcement des partenariats avec les collectivités territoriales, l'autorité judiciaire et les associations : en 2024-2025, des conventions ont ainsi été signées avec 13 communes, le conseil départemental des Alpes-Maritimes, le parquet de Toulon et le Gouvernement de Monaco, afin de mieux accompagner les élèves sur les temps scolaire et périscolaire.



FOCUS

PRIX "NON AU HARCÈLEMENT" 2025

La dynamique académique de lutte contre le harcèlement s'illustre également par l'engagement des établissements dans le prix national "Non au harcèlement".

En 2025, 139 écoles, collèges et lycées publics et privés sous contrat ont participé au concours en réalisant des projets de sensibilisation portés par les élèves.

Plusieurs établissements ont été distingués au niveau régional et national :

- Collège Capron (Cannes) : double lauréat national avec la vidéo « Multijoueur »,
- les lycées Raynouard (Brignoles), Golf Hôtel (Hyères) et René Goscinny (Drap) lauréats du prix régional de lutte contre le harcèlement.



Vidéo multijoueur - collège Capron de Cannes

La prévention des violences passe également par le développement des compétences psychosociales des élèves et par une attention particulière portée à la santé mentale.

En 2024-2025, l'académie a déployé une formation au secourisme en santé mentale pour les personnels des collèges.

Des projets pédagogiques ont également été développés dans les écoles afin de favoriser la coopération et le bien-être des élèves, notamment dans le cadre du programme Good behavior game.



À RETENIR

PRÉVENTION ET SANTÉ MENTALE

- ✓ **170** personnels formés au secourisme en santé mentale
- ✓ **82** collèges concernés
- ✓ **8** écoles engagées dans le programme Good behavior game dans les Alpes-Maritimes

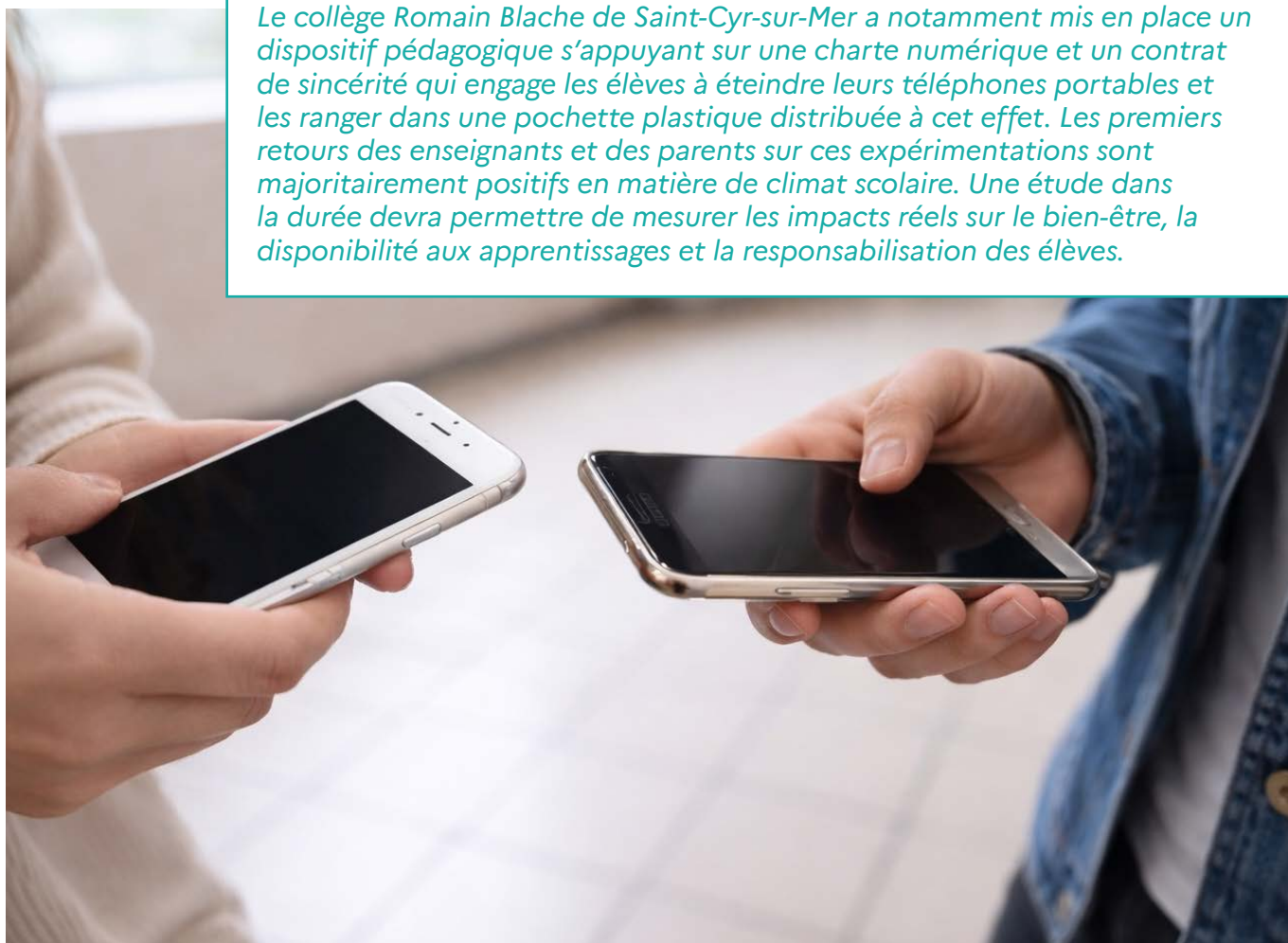


FOCUS

EXPÉRIMENTATION PORTABLE EN PAUSE

Répondre à la dégradation du climat scolaire, c'est aussi veiller à la santé mentale et développer des mécanismes de prévention. Dans le cadre de la promotion d'un numérique raisonné pour l'École, et en amont de la généralisation du dispositif Portable en pause à la rentrée 2025, trois collèges de l'académie ont lancé des expérimentations pour mieux gérer l'usage des téléphones portables et prévenir le cyberharcèlement.

Le collège Romain Blache de Saint-Cyr-sur-Mer a notamment mis en place un dispositif pédagogique s'appuyant sur une charte numérique et un contrat de sincérité qui engage les élèves à éteindre leurs téléphones portables et les ranger dans une pochette plastique distribuée à cet effet. Les premiers retours des enseignants et des parents sur ces expérimentations sont majoritairement positifs en matière de climat scolaire. Une étude dans la durée devra permettre de mesurer les impacts réels sur le bien-être, la disponibilité aux apprentissages et la responsabilisation des élèves.



Faire vivre les valeurs de la République et renforcer l'engagement citoyen des élèves

L'académie place les valeurs de la République au cœur de la vie scolaire et des apprentissages. Elle agit pour faire vivre le principe de laïcité dans tous les territoires éducatifs et lutter contre toute forme de discrimination, de racisme et d'antisémitisme.

Afin de mieux coordonner les actions menées dans les établissements, l'académie a engagé une réflexion sur la gouvernance de l'éducation aux valeurs de la République. Dans ce cadre, elle a créé un pôle académique chargé de prévenir et de traiter les atteintes aux principes républicains



et de renforcer les synergies entre les différents dispositifs existants.

Tout au long de l'année, des actions de formation et de sensibilisation à destination des personnels et des élèves ont également été menées.

Enfin, l'académie poursuit le développement des dispositifs favorisant l'engagement citoyen des élèves. Parmi eux, les classes défense et sécurité globale (CDSG) reposent sur un partenariat entre un établissement scolaire et une unité militaire ou un acteur de la sécurité (police, gendarmerie, forces de sécurité intérieure ou SDIS).



À RETENIR

- ✓ Création d'un pôle académique dédié aux valeurs de la République
- ✓ **35** classes défense et sécurité globale dans l'académie (prioritairement déployées dans les établissements RECT)

Mobiliser le sport scolaire comme levier de cohésion et d'engagement

Le sport scolaire constitue également un levier important pour favoriser le bien-être des élèves, l'engagement et le respect des valeurs collectives.

L'académie de Nice dispose d'un réseau Union nationale du sport scolaire (UNSS) particulièrement dynamique, qui contribue activement à l'amélioration du climat scolaire.

Au-delà de la performance sportive, l'apprentissage des valeurs de la République y est central : les 4 078 jeunes officiels sont les véritables piliers de cette vie associative qui permet l'apprentissage de l'arbitrage mais aussi de la citoyenneté et des valeurs de la République. L'UNSS réaffirme son engagement pour l'égalité filles-garçons et l'inclusion, notamment via les rencontres Sport partagé, l'événement Lycéennes (40 écoles, 700 élèves), ou les tests Tous en Forme.

Avec 21 % d'élèves engagés, l'académie de Nice s'affirme comme un territoire dynamique, prêt à servir de tremplin pour le projet Alpes 2030.

123 CHIFFRES CLÉS

- **34 582** élèves licenciés UNSS (+700 licences en un an),
- **7** titres de champions de France,
- **46** titres interacadémiques,
- **1 162** rencontres sportives, **762** événements, et **4** championnats de France organisés,
- **4 078** jeunes officiels engagés.

Développer l'éducation artistique et culturelle (EAC)

123 CHIFFRES CLÉS

- **83 %** des écoles engagées dans au moins une action EAC (contre **56 %** l'année précédente)
- **99 %** des établissements du second degré engagés dans au moins une action EAC
- plus de **200** structures culturelles partenaires

L'EAC contribue à l'enseignement des savoirs fondamentaux et à l'ouverture culturelle des élèves, de la maternelle à l'université.

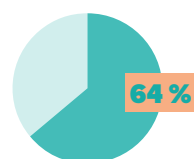
L'académie s'est fortement mobilisée pour garantir un accès élargi à l'EAC sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs initiatives illustrent la diversité et le dynamisme de l'EAC. Parmi elles figurent notamment le Festival d'arts plastiques pour les écoles (FAPE), les rencontres chorégraphiques ou encore le dispositif Canneséries, qui témoignent de l'implication des collectivités et du lien renforcé entre EAC et savoirs fondamentaux, notamment à travers les offres proposées sur le Pass culture.

L'académie développe également des dispositifs structurants, tels que le Pôle de ressources EAC cinéma, créé en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) PACA et Cannes Cinéma, ou encore le Diplôme universitaire (DU) Métiers de l'EAC, lancé avec l'INSPE à la rentrée 2024 pour former les acteurs de l'éducation artistique et culturelle.

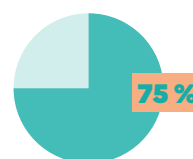
Part d'élèves ayant vécu au moins une action EAC (public et privé sous contrat)

PREMIER DEGRÉ



+19.8 pts par rapport à 23/24
+10 pts par rapport au national

SECOND DEGRÉ



-3.1 pts par rapport à 23/24
-1 pt par rapport au national



Du 2 au 13 juin 2025, Nice a accueilli la troisième Conférence des Nations unies sur l'océan. Cet événement international majeur a constitué une opportunité exceptionnelle pour mobiliser les élèves de l'académie autour des enjeux liés à la préservation de l'océan, à la biodiversité marine et au développement durable.

Tout au long de l'année scolaire, de nombreux établissements ont mené des projets pédagogiques en lien avec ces thématiques.

Ces initiatives ont pris des formes variées. Parmi les actions marquantes :

- record mondial du plus grand atelier de poésie, réalisé par les élèves niçois pour alerter sur la préservation des océans,
- simulations de conférences des Nations unies sur l'océan organisées au lycée Paul Langevin de La Seyne-sur-Mer réunissant plusieurs centaines de collégiens et lycéens,
- colloque « Regards géopolitiques sur les mers et les océans », organisé par les élèves de terminale HGGSP du lycée Albert Calmette de Nice,
- projet « Sculptures sous-marines » mené par les élèves du Centre international de Valbonne, mêlant création artistique et sensibilisation à la biodiversité marine,
- visites pédagogiques d'aires marines protégées,
- projet interdisciplinaire « Écrire l'avenir des océans » mené par le réseau du collège La Marquisanne de Toulon,
- ateliers pédagogiques animés par les élèves du collège Ségurane de Nice autour de la nouvelle Mare Nostrum : le réveil des Gardiens, projet primé au concours « OcéanoPourTous » du Musée océanographique de Monaco,
- prix spécial océan du concours national Prix de l'action éco-déléguée de l'année aux élèves du collège André Maurois de Menton pour leur engagement contre la pollution marine.



OBJECTIF 3

Permettre

à tous les personnels de s'épanouir

En 2024-2025, l'académie de Nice compte **35 112** personnels, dont **26 208** enseignants dans les premier et second degrés.

La stratégie académique en matière de ressources humaines s'articule autour de trois priorités :

- attirer et fidéliser les talents,
- protéger et soutenir les personnels,
- accompagner les parcours professionnels tout au long de la carrière.



Attirer et fidéliser des talents



L'académie agit pour renforcer l'attractivité de ses métiers, diversifier les sources de recrutement et améliorer l'accueil des nouveaux personnels.

La 2^{ème} édition du Forum des métiers de l'éducation nationale et de la jeunesse, organisée en mai 2025 au rectorat de Nice par la région académique PACA a permis de mettre en lumière la richesse et la diversité des métiers proposés par le ministère.

Cet événement a favorisé les échanges entre les visiteurs et les professionnels, contribuant ainsi à mieux faire connaître les perspectives professionnelles offertes par le premier employeur public de la région Sud.



**FOCUS****LA CELLULE ACADÉMIQUE DE RECRUTEMENT**

La cellule de recrutement académique pilote l'ensemble du processus de recrutement des personnels contractuels.

Elle intervient à toutes les étapes :

- *publication des offres d'emploi (génériques ou ciblées),*
- *sélection des candidatures,*
- *organisation des entretiens avec les référents sectoriels.*

Ce dispositif repose sur un dialogue permanent avec les services académiques et les établissements, afin d'identifier précisément les besoins de recrutement sur le terrain.

La cellule s'appuie désormais sur le portail national Virtuo, qui permet la dématérialisation complète du processus de recrutement. Cette plateforme facilite le suivi des candidatures, simplifie les démarches pour les candidats et améliore la coordination entre les différents acteurs du recrutement.

Afin de renforcer l'intégration des nouveaux agents, l'académie met également à disposition un livret d'accueil numérique présentant les spécificités du territoire académique ainsi que les services destinés à accompagner les personnels dans leur prise de fonction (guide du logement, démarches administratives, action sociale).

Des temps d'accueil institutionnels et de convivialité sont par ailleurs organisés tout au long de l'année afin de favoriser les échanges entre personnels et renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté éducative.

**FOCUS****MENTORAT DES ENSEIGNANTS NÉO-CONTRACTUELS**

Afin de sécuriser l'entrée dans le métier des enseignants contractuels, l'académie a déployé un dispositif de mentorat dédié aux néo-contractuels.

En complément des formations nationales et des ressources disponibles sur la plateforme Magistère, les nouveaux enseignants bénéficient d'un accompagnement personnalisé durant leur première année d'exercice.

Ce mentorat est assuré par un formateur expert et comprend :

- *des formations à l'environnement professionnel,*
- *un accompagnement aux gestes professionnels et à la gestion de classe,*
- *des formations disciplinaires,*
- *des temps d'échange et de conseil sur les pratiques pédagogiques.*

Ce dispositif favorise l'intégration dans le métier, la montée en compétences et la fidélisation des personnels. Il s'est accompagné de la conception d'un livret d'accueil spécifique destiné aux enseignants contractuels.

Protéger et soutenir les personnels

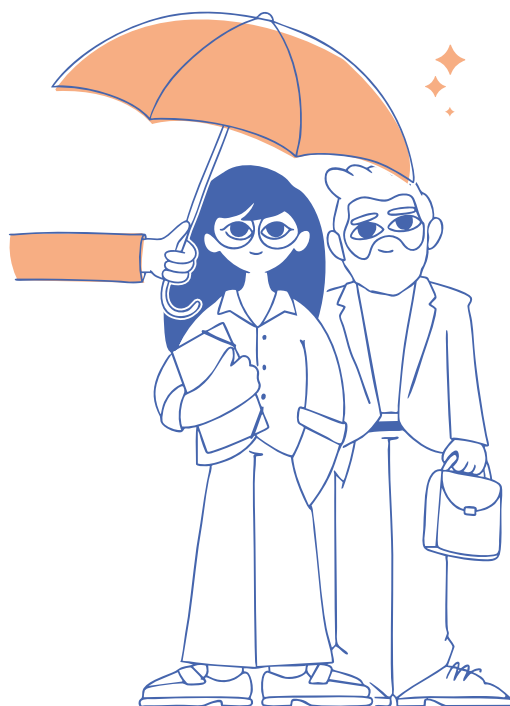
La politique de ressources humaines de l'académie repose sur une gestion de proximité et un accompagnement attentif des agents, face aux difficultés rencontrées.

Prévenir et traiter les violences, discriminations et situations de harcèlement

La cellule Stop violences, accessible via une adresse dédiée, permet à chaque personnel victime ou témoin d'un acte de violence, de discrimination ou de harcèlement de signaler une situation et d'obtenir écoute, conseil et accompagnement.

En 2024-2025, 69 situations ont été signalées à l'échelle académique.

L'augmentation progressive des saisines observée ces dernières années témoigne du développement d'une culture du signalement, première étape essentielle dans la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.



À RETENIR

- ✓ **128** protections fonctionnelles accordées en 2024-2025
- ✓ **69** situations signalées à la cellule Stop violences
- ✓ Renforcement des dispositifs d'écoute, de médiation et de protection juridique



FOCUS

LA CELLULE FACILITATION

Afin d'améliorer la gestion des situations relationnelles dégradées, l'académie a mis en place une cellule Facilitation, dédiée à la prévention et à la résolution des conflits internes.

Composée d'acteurs pluri-catégoriels (CT-EVS, psychologue du travail, conseillers RH de proximité, chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers pédagogiques), cette cellule intervient en appui des responsables hiérarchiques pour accompagner la résolution de situations relationnelles complexes.

Elle vise à prévenir l'escalade des tensions, rétablir le dialogue entre les agents, favoriser des solutions consensuelles permettant de restaurer un climat de travail apaisé.

La saisine de la cellule s'effectue via la RH de proximité, à l'initiative des chefs d'établissement, des responsables de service ou des inspecteurs.

Renforcer la protection juridique des personnels

L'accompagnement des personnels a été renforcé grâce à un partenariat avec plusieurs cabinets d'avocats issus de différents barreaux, identifiés pour leur expertise.

Ce partenariat permet d'apporter un soutien juridique rapide et spécialisé aux personnels confrontés à des situations contentieuses, renforçant ainsi la capacité de l'académie à protéger ses agents.

Afin de mieux informer les personnels sur leurs droits et les dispositifs existants, l'académie a publié en novembre 2024 un guide académique d'accompagnement et de protection des personnels, recensant l'ensemble des dispositifs mobilisables.



Promouvoir l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue une priorité de la feuille de route ressources humaines académique 2024-2026.

Accompagner les parcours professionnels

L'académie de Nice développe une politique de ressources humaines fondée sur l'accompagnement personnalisé et la sécurisation des parcours professionnels.

Cette stratégie repose notamment sur le **département des ressources humaines de proximité**, qui mobilise l'ensemble des acteurs RH académiques afin d'offrir à chaque agent information et conseil, accompagnement individualisé, formation et appui dans la construction d'un projet professionnel.

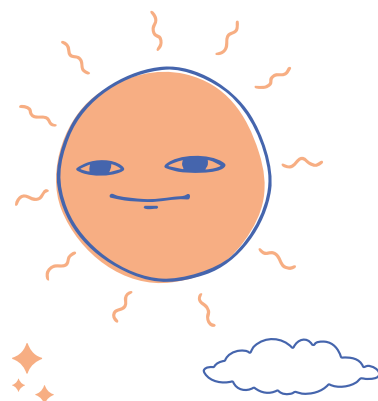
Le portail académique **Proxi RH** met à disposition des agents des ressources et des outils permettant d'accompagner les projets d'évolution professionnelle ou de mobilité.

Plusieurs dispositifs d'accompagnement entre pairs complètent ce dispositif.

Le tutorat permet à des agents rencontrant des difficultés professionnelles, sur proposition de leur supérieur hiérarchique ou de l'inspecteur de la discipline, d'être accompagnés pendant plusieurs mois par un collègue expérimenté reconnu pour son expertise.

Pour les personnels de direction, l'académie a également mis en place le dispositif **Pair-aidance**. Fondé sur l'écoute, la bienveillance et la confiance mutuelle, ce dispositif permet aux personnels confrontés à des situations professionnelles complexes de bénéficier d'un soutien de pair à pair et d'un partage d'expérience, sans intervention de la hiérarchie.

Une plaquette dématérialisée a été réalisée afin de présenter le dispositif. Elle s'accompagne de la mise en place d'une formation dédiée aux pairs-aidants, organisée en trois sessions portant sur la médiation, l'écoute active et la gestion des situations conflictuelles.



Développer les compétences tout au long de la carrière

L'académie déploie une offre structurée de formation professionnelle continue, afin d'accompagner les personnels à chaque étape de leur carrière.

La stratégie de formation repose sur quatre orientations :

- renforcer l'acquisition des compétences métiers,
- répondre aux besoins exprimés par les équipes de terrain,
- proposer des modalités de formation différenciées,
- développer les formations hybrides afin de limiter l'impact sur les enseignements.

L'année scolaire 2024-2025 confirme la montée en puissance du dispositif de **formation continue**, piloté par l'École académique de la formation continue (EAFC), les A-DASEN et les corps d'inspection.

Les formations d'initiative locale (FIL) constituent un levier majeur de développement professionnel des équipes. Elles ont permis de former plus de 2 500 enseignants du premier degré et 900 enseignants du second degré, notamment sur l'exploitation pédagogique des données issues des évaluations nationales.

Le nombre de candidatures à ces formations a augmenté de 13,9 % en 2024-2025, témoignant de l'appropriation croissante de ces dispositifs par les équipes.

Des formations croisées inter-degrés ont également été déployées afin d'harmoniser les pratiques pédagogiques et de renforcer la cohérence entre les résultats aux évaluations, les priorités départementales et les axes du projet académique.



Suivez **le déploiement** **du projet académique sur :**



www.ac-nice.fr



@ AcademieNice



@ academie-de-nice



@ academienice

ACADÉMIE DE NICE

53 Av. Cap-de-Croix, 06181 Nice



Mai 2026



Direction de la communication
Contact : dir.communication@ac-nice.fr